



## Remise Amende Suisse / émoluments ?

Par **kantus**, le **27/07/2015** à **17:36**

Bonjour, je suis français et je suis parti me balader en suisse au mois d'avril, je me suis fait flashé 21km/h au dessus de la limite autorisé et aujourd'hui je viens de recevoir une amende de 1100CHF : une peine d'amende de 600CHF et "émoluments" de 500CHF.

(D'ailleurs qu'est ce que "émoluments"??)

Gagnant actuellement 1300€ pour mois j'aurais voulu savoir si une remise était envisageable ou si je vais devoir donner les 3/4 de mon salaire?

Merci de vos réponses

Par **aston76**, le **28/08/2015** à **22:52**

Hello,

Pas de bol, je suis Suisse et je peu te dire qu'ont ne rigole pas avec les PV.

Tu peu toujours les contacter, il te diront ce qu'il faut faire pour faire recours et à qui envoyer le courrier.

Bien entendu il faut expliquer ta situation personnel et leur envoyer tout un tas de papier pour prouver ce que tu gagne.

Ensuite si c'est hors autoroute tu n'aura plus le droit de rouler en Suisse pendant 3 mois, sur autoroute ca me parait chère donc je pense que tu roulais soit en localité 50 Km/h soit hors localité 80 Km/h.

Ont à une nouvelle lois (Via Sicura) je te laisse aller voir le genre de merde dans quoi ont est.

Voilà dernière chose, en Suisse ne dépasse jamais 20km/h de plus compteur sinon ca commencer à faire mal.